

SÉANCE du Conseil Municipal du 24 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt quatre septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2015

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN- Mme PAGANUCCI – Mme BLONDEAU – M. PEREON – M. PRENANT – M. DESHAYES – M. HÉBERT – M. PIGOREAU – M. JUMERT

Absents excusés : M. ADAM (pouvoir à Monsieur MÉNARD) – Mme BOYER (pouvoir à M. PÉREON) – Mme FERNANDES-PENTEADO (pouvoir à Madame PAGANUCCI) – Mme BEAUCHEMIN-LALOUE (pouvoir à M. PIGOREAU)

Absente : Mme LETANT

Secrétaire de séance : Mme Nadine BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation des comptes-rendus de séance du 28.08.et du 07.09.2015

Les comptes-rendus de réunion du 28 août 2015 et du 07 septembre 2015 sont approuvés.

2 Maison des Associations :

- Création d'une régie (inauguration de la MDA)

Lors de l'inauguration de la Maison des Associations, un dîner-spectacle sera servi au prix de 20 €. De plus, une cuvée spéciale sera proposée à la vente.

Le conseil décide d'instituer une régie de recettes permettant l'encaissement des repas du samedi 7 novembre et la vente de la cuvée spéciale. Il est proposé au trésorier public de nommer Madame Nadine BLONDEAU, comme titulaire et Mmes MÉTIER, DAGUENET et BLATEAU comme suppléantes.

- tarifs

La fin des travaux de la Maison des Associations nécessite de voter les tarifs de la location. La grille suivante de tarifs est proposée et discutée lors de la séance :

Caution unique pour tous 800 €

Pour les associations : (commune et hors commune intervenant sur Villiers sur Loir)

- Assemblée générale gratuit

- 1ère soirée gratuite gratuit

Option ménage 200 €

			Villiersois (dont associations,)	Hors commune (dont associations hors commune)
Grande salle (incluant le foyer)	Soirée (à partir de 18h30)	Hiver	170	280
		Eté	100	210
	Journée	Hiver	270	450
		Eté	200	380
	week-end (1j, 2 j, 3j)	Hiver	400	600
		Eté	330	530
foyer		Hiver	100	220
		Eté	70	190
Espace traiteur		Hiver/été	50	80

Les tarifs seront rediscutés lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Une réflexion s'impose sur la nécessité de faire payer :

- les associations villiersoises.
- pour les associations qui ont des activités régulières : à priori, la salle pourrait être gratuite pour les associations villiersoises,
- les associations hors commune qui proposent des activités régulières,
- les entreprises villiersoises ou extérieures.

Monsieur HÉBERT rappelle que les associations font vivre la commune.

Monsieur MÉNARD précise que la Maison des Associations représente une charge supportée par la commune. Selon Madame MARTIN, il est important de distinguer les animations génératrices de bénéfiques et les animations gratuites.

Messieurs PIGOREAU et JUMERT sont favorables à la gratuité pour les associations.

Lors de la mise à disposition de la salle, il faudra faire un état des lieux avant et après utilisation.

Il est proposé que la Maison des Associations puisse être mise à disposition dès l'inauguration.

Le matériel disponible devra l'objet de vérification, notamment pour la protection du parquet (revoir les tampons de chaises et de tables).

3. SIDELC : modification de statuts

Le SIDELC (syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher) a sollicité l'autorisation de modifier ses statuts afin de les mettre à jour et d'y intégrer de nouvelles compétences. L'actualisation de cette modification statutaire permettra au SIDELC :

- d'actualiser sa compétence fondatrice et fédératrice : l'électricité. En effet, les évolutions législatives récentes en matière énergétique offrent des nouvelles possibilités au SIDELC : maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables,
- de donner la possibilité au SIDELC d'ouvrir son champ d'actions en permettant aux collectivités d'adhérer à une ou plusieurs compétences optionnelles proposées dans le projet de statuts et dont les modalités restent encore à définir :
 - au titre de l'éclairage public
 - au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Il s'agit de modifier les statuts et non d'acter une éventuelle adhésion à une ou plusieurs compétences optionnelles du SIDELC.

Le conseil approuve la modification des statuts, telle que proposée ci-dessus.

4. Subventions : comité des fêtes

Lors de la préparation du 13 juillet, le comité des fêtes a fait assurer la surveillance du matériel installé par les membres, pendant la nuit du dimanche au lundi. Le conseil accepte de prendre en charge le coût de gardiennage à hauteur de 50 % de 357,65 €, soit 178,83 €. Une subvention imputée au compte 6574 sera versée à l'association.

5. Service de l'eau :

- réduction de facture suite à fuite d'eau
- En date du 22 juillet 2015, M. et Mme MARTIN nous ont informés d'une fuite d'eau. Leur consommation s'est alors élevée à 564 m3 contre 250 m3 l'année précédente. Le conseil décide d'accorder une réduction de facture d'un montant de 371,28 € correspondant à la part assainissement et une régularisation correspondant à la partie excédant le double de la consommation d'un montant de 176,68 € ; la réduction sera faite sur la prochaine facture.

- fraude : suite à donner

Suite au conseil du mois de juillet, où a été présentée la situation d'un administré qui a substitué son compteur d'eau par un compteur frauduleux, Monsieur le Maire a rencontré l'administré qui a alors reconnu la fraude. Le conseil avait alors demandé au Maire de déposer une main courante auprès des services de gendarmerie. Cette démarche n'est plus possible ; seule une plainte pourrait être enregistrée. Le conseil n'a pas souhaité, pour l'instant, déposer plainte mais négocier à l'amiable, sous réserve d'accord du fraudeur.

La fraude étant estimée à au moins onze années, il est proposé un remboursement au service de l'eau d'un montant de 8.715 €. Le calcul est basé à partir de l'indice relevé de 135 m3 entre le 31 mars et le début du mois de juillet 2015 ; indice relevé sur le compteur frauduleux.

Il est demandé qu'une information sur cette fraude soit inscrite dans le prochain bulletin afin de faire prendre conscience des conséquences d'un tel acte.

6. Stationnement place Fortier

Monsieur PIGOREAU a été saisi par Monsieur BONNEAU pour interdire le stationnement aux abords de la mairie, côté rue de la Couture, afin de faciliter la livraison par les camions citerne. Le conseil décide de mettre une interdiction de stationner aux abords de la mairie, de l'angle de la rue de la Couture au dernier panneau d'affichage.

Monsieur PÉREON demande que soit respecté le stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, ce qui ne semble pas toujours le cas.

Par ailleurs, il a été signalé un problème de stationnement du bus, à l'arrêt Place Fortier : des camions de livraison y sont régulièrement stationnés le temps du déchargement.

7. Contrat de maintenance : chauffage extension groupe scolaire

Suite aux problèmes de chauffage rencontrés dans l'extension du groupe scolaire, deux offres ont été remises.

L'entreprise LOYER propose une maintenance à concurrence de 397,04 € HT (476,45 € TTC) contre 1.400 € par l'entreprise EIFFAGE.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de contrat de maintenance depuis août 2014 ; l'entreprise EIFFAGE en charge du contrat de maintenance n'ayant pas réussi à résoudre les variations de chauffage.

Le Conseil municipal décide de confier le contrat de maintenance à l'entreprise LOYER, pour un montant de 476,45 € TTC, de ne pas réaliser le désembouage en 2015. Le conseil souhaite négocier un contrat de maintenance global avec l'entreprise LOYER, incluant la Maison des associations.

8. Questions diverses

* Service assainissement : rejet d'eaux pluviales

Par courrier du 14 septembre, des habitants ont fait part de désagréments subis suite aux fortes chutes d'eau saturant le réseau assainissement. Selon Monsieur JUMERT, il est nécessaire d'avoir un réseau séparatif. Différents tests d'enfumage du réseau ont révélé l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau assainissement. Les propriétaires des bâtiments concernés vont être recontactés pour remédier à ces dysfonctionnements.

Il est proposé de refaire une information dans le bulletin municipal. Monsieur JUMERT considère qu'il n'est pas normal d'obliger des habitants à installer des clapets anti-retour pour éviter des débordements du réseau en cas de fortes intempéries.

*Monsieur DESHAYES signale la présence de rats dans la zone de la Croix Noury.

*Travaux rue Besnard Ferron :

Ils se déroulent dans de bonnes conditions, la canalisation d'eaux pluviales est installée sur les parcelles privées. L'entreprise BARBOSA fait le nécessaire pour éviter les désagréments dus aux travaux.

* Parking Maison des Associations

Le bicouche sera fait fin septembre/début octobre.

* Mur longeant la propriété de Monsieur et Madame JACQUET

Il est prévu de poser des panneaux bois, type douglas, en harmonie avec le bardage de la Maison des Associations. Un parterre de fleurs sera aménagé devant ce bardage, dans le cadre des ateliers avec le SIERAVL.

* Aménagement sur la RD5

Suite à la demande du conseil, Monsieur le Maire et Monsieur PÉREON ont rencontré les responsables de la direction des routes nord du conseil départemental (M. DRZEMALA et M. BELLAMY) pour envisager un aménagement sur la RD 5, suite aux travaux d'aménagement du carrefour de l'avenue Pierre Armand Colin.

L'aménagement est estimé entre 100.000 € et 150.000 € dans la mesure où il faudrait prévoir un élargissement de la route induisant l'achat de terrains et l'installation d'un muret en béton. Le conseil départemental souhaite

attendre la fin des travaux d'aménagement du carrefour et observer la circulation. Pour l'instant, il n'y a pas d'intention d'aménager le tourne-à gauche.

* Monsieur JUMERT informe le conseil que les travaux de rénovation du château d'eau sont achevés et ont été réceptionnés.

* Transports scolaires

Suite aux modifications d'horaires des transports scolaires, le conseil départemental a été saisi. Il faut déplorer l'absence d'information à destination des familles, en amont de la rentrée scolaire.

Les difficultés portent sur :

- La rupture de charge (changement de bus en cours de circuit) qui s'effectue au P.E.M. (pôle d'échanges multimodal = gare routière) ; les enfants qui empruntent le bus de 8 h 15 sont obligés de prendre un bus de Vendôme pour se rendre au collège Jean Emond ou au lycée Ronsard,
- Les élèves qui terminent à 17 h au lycée Ronsard n'ont pas de bus pour rentrer sur Villiers sur Loir,
- Les élèves du lycée Ampère qui terminent les cours à 18 h n'ont pas de bus pour rentrer,
- Aucun bus ne se rend au lycée Saint-Joseph, directement.

Ces difficultés de transport obligent les parents à s'organiser pour faire du co-voiturage, alors qu'il existe des transports en commun.

Il a donc été demandé qu'il n'y ait plus de rupture de charge, comme cela pouvait exister auparavant, la sécurité n'étant plus assurée.

* Suite à la demande de Monsieur PIGOREAU, le fournisseur de gaz est celui retenu par le groupement d'achat de l'UGAP ;

* Environ 15 branchements plomb restent à reprendre.

* Information :

- Monsieur Jean-Pierre RENARD a adressé une invitation à l'ensemble du conseil pour le vernissage de l'exposition des artistes du vendômois, qui est prévu le samedi 26 septembre.

- La chorale de Colline SERREAU se produira le 27 septembre à 17 h dans l'église de Villiers sur Loir

- Comptes-rendus des activités intercommunales.

* Actions avec le SIERAVL

Madame MARTIN rapporte que ce syndicat souhaite se retirer d'un autre syndicat.

Fin de séance : 22 h 45 .

 Le Maire,
Jean-Yves MENARD
Jean-Yves MENARD